

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Mise en œuvre de nouvelles tarifications intermodales sur support billettique,
□ à l'échelle de l'Aquitaine - Convention de co-financement - Approbation -
Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 2002, le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux ont entrepris une réflexion commune sur l'intermodalité et la nécessité de la mise en place d'une tarification incitative. Cette initiative s'est traduite par l'élaboration de la « charte d'interopérabilité des systèmes billettiques sur le territoire de la région Aquitaine », qui a été adoptée par le Conseil de Communauté par délibération 2003/0311 du 29 avril 2003.

Ainsi a été mis en place en 2004, en partenariat avec le Conseil régional d'Aquitaine, un titre Modalis « Tout Public » donnant droit à la libre circulation sur un parcours déterminé du réseau Ter Aquitaine et sur le réseau Tbc. Dans un deuxième temps, en 2005, le Conseil général de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux ont mis en place les titres Modalis « Tout Public » et « Scolaires », puis, en 2008, le titre Modalis « Jeunes », permettant d'utiliser le réseau routier départemental de la Gironde (TransGironde) en correspondance avec le réseau Tbc.

La région souhaite maintenant poursuivre le développement de l'interopérabilité des systèmes de Billettique en Aquitaine en l'étendant à d'autres réseaux de transports, dont les Autorités Organisatrices de Transport le désirent, et à d'autres publics.

A cet effet, la Région a décidé de s'engager dans une démarche de mise à jour du référentiel d'interopérabilité billettique au second semestre 2010, en collaboration avec l'ensemble des Autorités Organisatrices de Transport du territoire aquitain, ainsi qu'avec les Autorités Organisatrices de Transport des territoires limitrophes. Le cadre des évolutions futures du produit Modalis seront définies et la base documentaire nécessaire à l'évolution de l'interopérabilité des systèmes de billettique en Aquitaine rédigée.

Ainsi, l'intégration d'autres réseaux de transports dans le dispositif Modalis nécessite au préalable :

- la prise en compte des nouveaux référentiels et des besoins techniques de chaque Autorité Organisatrice de Transport,
- l'actualisation de la « charte d'interopérabilité des systèmes billettiques sur le territoire de la région Aquitaine »,
- la rédaction d'une base documentaire technique regroupant les conditions nécessaires à l'interopérabilité des systèmes billettiques aquitains, qui sera partagée par toutes les Autorités Organisatrices de Transport partenaires.

Afin de l'aider dans la conduite de cette démarche, la Région, en sa qualité de Maître d'Ouvrage, s'est assurée les services d'un bureau d'études spécialisé pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le projet de convention joint à cette délibération, définit les modalités du financement de cette mission par les différents partenaires associés à cette démarche.

La participation de la Communauté urbaine est de 10% du montant de l'opération, soit 17 402 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

ENTENDU le rapport de présentation

VU la délibération 2033/0311 du Conseil de Communauté 29 avril 2003 adoptant la « charte d'interopérabilité des systèmes billettiques sur le territoire de la Région Aquitaine »

VU la mise en place en 2004 du titre Modalis en partenariat avec le Conseil régional d'Aquitaine

VU la mise en place en 2005 des titres Modalis « Tout Public » et « Scolaires » en partenariat avec le Conseil général de la Gironde

CONSIDERANT QUE la mise en place de partenariat avec l'ensemble des Autorités Organisatrices de Transport du territoire aquitain, ainsi qu'avec les Autorités Organisatrices de Transport des territoires limitrophes pour créer une tarification incitative, contribuent à poursuivre la démarche de développement de l'interopérabilité des systèmes de billettique en Aquitaine.

DECIDE

Article1 : les termes de la convention ci-jointe sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article3 : la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux à cette démarche, versée au Conseil régional, maître d'ouvrage, est estimée à 17 402 € TTC, sera imputée sur le Budget Transports – Chapitre 65 – Compte 65732001 – CRB KE00 de l'exercice 2011.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 MAI 2011

PUBLIÉ LE : 12 MAI 2011

M. CHRISTOPHE DUPRAT